

# SÉNAT

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1977-1978

Annexe au procès-verbal de la séance du 22 novembre 1977.

## RAPPORT GÉNÉRAL

FAIT

*au nom de la Commission des Finances, du Contrôle budgétaire et des Comptes économiques de la Nation (1), sur le projet de loi de finances pour 1978, ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE,*

Par M. Maurice BLIN,

Sénateur,  
Rapporteur général.

TOME III

**LES MOYENS DES SERVICES ET LES DISPOSITIONS SPECIALES**  
(Deuxième partie de la loi de finances.)

ANNEXE 41

Défense.

**DEPENSES ORDINAIRES**

*Rapporteur spécial : M. Modeste LEGOUZ.*

---

<sup>1)</sup> Cette commission est composée de : MM. Edouard Bonnefous, président ; Geoffroy de Montalembert, Paul Ribeyre, Jacques Descours Desacres, Henri Tournan, vice-présidents ; Joseph Raybaud, Modeste Legouez, Paul Jargot, Yves Durand, secrétaires ; Maurice Blin, rapporteur général ; Charles Alliès, René Ballayer, Roland Boscardy-Monsservin, Jean Chamant, René Chazelle, Bernard Chochoy, Jean Cluzel, Marcel Debarge, Henri Duffaut, Marcel Fortier, André Fossat, Jean-Pierre Fourcade, Jean Francou, Gustave Héon, Daniel Hoeffel, René Jager, Tony Larue, Anicet Le Pors, Georges Lombard, Raymond Marcellin, Josy Moynet, Gaston Pams, Louis Perrein, Christian Poncelet, François Schleiter, Robert Schmitt, Camille Vallin.

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (5<sup>e</sup> législ.) : 3120 et annexes, 3131 (tomes I à III et annexe 50), 3150 (tome II) et in-8 770.

Sénat : 87 1977-1978.

Loi de finances. — Défense - Gendarmerie - Armée de l'air - Armée de mer - Armée de terre.

## SOMMAIRE

---

	<b>Pages.</b>
<b>PREMIERE PARTIE. — Présentation du titre III et considérations générales.</b>	<b>5</b>
<b>CHAPITRE PREMIER. — Présentation du titre III.</b> .....	<b>5</b>
<b>CHAPITRE II. — Considérations générales.</b> .....	<b>8</b>
A. — La condition militaire.....	<b>8</b>
B. — L'entretien des matériels, les carburants et l'activité des unités.	<b>9</b>
C. — Les effectifs de la gendarmerie.....	<b>10</b>
<b>DEUXIEME PARTIE. — Analyse des crédits du titre III.</b> .....	<b>11</b>
<b>CHAPITRE PREMIER. — Les crédits de rémunérations et de charges sociales.</b>	<b>11</b>
I. — Les effectifs .....	<b>12</b>
II. — Les rémunérations .....	<b>16</b>
<b>CHAPITRE II. — Fonctionnement, entretien, subventions et dépenses diverses</b>	<b>18</b>
I. — Section commune .....	<b>21</b>
II. — Section Air .....	<b>23</b>
III. — Section Forces terrestres .....	<b>26</b>
IV. — Section Marine .....	<b>28</b>
V. — Section Gendarmerie .....	<b>31</b>
<b>Conclusion</b> .....	<b>32</b>
<b>Dispositions spéciales</b> .....	<b>34</b>
<b>ANNEXE N° 1. — Evolution des effectifs militaires</b> .....	<b>35</b>
<b>ANNEXE N° 2. — Répartition des effectifs militaires</b> .....	<b>36</b>
<b>ANNEXE N° 3. — Evolution des effectifs civils</b> .....	<b>37</b>
<b>ANNEXE N° 4. — Effectifs civils rémunérés sur comptes de commerce et sur budget annexe</b> .....	<b>38</b>
<b>ANNEXE N° 5. — Crédits de la section commune (quatrième, cinquième, sixième et septième parties)</b> .....	<b>39</b>

---

**Mesdames, Messieurs,**

**Comme les années précédentes, certains tableaux chiffrés ont été reportés en annexes au présent rapport, dans lequel le résultat de notre examen sera exposé en deux parties :**

**Première partie. — Présentation du titre III et considérations générales.**

**Deuxième partie. — Analyse des crédits par grandes masses et par sections.**

## PREMIERE PARTIE

### PRESENTATION DU TITRE III ET CONSIDERATIONS GENERALES

#### CHAPITRE PREMIER

##### Présentation du titre III.

Le budget de la Défense pour 1978 atteint, globalement, 80 770 millions de francs dont 52 291 millions de francs pour le titre III.

Bien que ces sommes figurent dans les documents budgétaires, il faut, pour les rendre comparables à celles qui ont été prises ici en considération l'année dernière dans le cadre de la loi de programmation militaire du 19 juin 1976, en déduire 13 116 millions de francs correspondant à des charges qui ne figuraient pas au budget de la Défense en 1976 (1).

Dans ces conditions, le montant du titre III pour 1978 tel qu'on le commentera dans ce rapport sera de 39 175 millions de francs, représentant 57,9 % de l'ensemble du budget de la Défense, alors qu'il en représentait 59 % en 1977 (budget initial). L'objectif fixé pour le titre III par la loi de programmation militaire est ainsi atteint, voire dépassé, puisque son pourcentage, qui doit aller en diminuant d'année en année, devait atteindre 58,2 % en 1978.

Quant à la progression du titre III par rapport à 1977, elle sera de 13,6 % par rapport au budget initial (2) et, par conséquent, moins élevée que la progression de l'ensemble du budget de la défense, qui sera de + 15,8 % (3). On rappelle que, dans les dernières années, le titre III avait, au contraire de ce qui se passe pour 1978, progressé plus que l'ensemble du budget.

---

(1) Il s'agit de la participation de l'Etat aux charges du fonds spécial des ouvriers et aux pensions civiles et militaires, ainsi que du remboursement au budget des Postes et télécommunications des dépenses du Service général du Centre national d'études des télécommunications.

(2) En regard du budget de 1977 rectifié par le collectif de juin 1977, cette progression serait de 13,7 %.

(3) En regard du budget de 1977 rectifié par le collectif de juin 1977, cette progression serait de 16,4 %.

La répartition comparée des crédits de paiement du titre III  
entre les sections en 1977 et 1978 est fournie par le tableau suivant :

SECTIONS	1977		1978		AUGMEN- TATION 1978 - 1977 (millions de francs).
	Crédits (millions de francs).	Pourcentage.	Crédits (millions de francs).	Pourcentage.	
Section commune .....	7 779,4	22,6	8 158,6	20,8	+ 379,2 (+ 4,9 %)
Section Air .....	6 015,2	17,4	6 958,4	17,8	+ 943,2 (+ 15,7 %)
Section Forces terrestres.....	10 437,7	30,3	12 153,6	31	+ 1 715,9 (+ 16,4 %)
Section Marine .....	5 127,7	14,9	5 986	15,3	+ 858,3 (+ 16,7 %)
Section Gendarmerie .....	5 119,6	14,8	5 918,4	15,1	+ 798,8 (+ 15,6 %)
<b>Total .....</b>	<b>34 479,6</b>	<b>100</b>	<b>39 175</b>	<b>100</b>	<b>+ 4 695,4</b> <b>(+ 13,6 %)</b>

La part de la Section commune, qui avait déjà diminué en 1976, puis en 1977, continue de le faire. Toutes les autres sections voient leur part augmenter ; la progression du total des crédits alloués à chacune d'elles est sensiblement la même.

Le regroupement des crédits par nature de dépenses, toutes sections budgétaires confondues, et l'évolution par rapport à 1977 sont fournis par le tableau suivant :

OBJET DES CREDITS	1977	1978	DIFFERENCE	
	(En millions de francs.)		(En pourcentage.)	
Rémunérations et charges sociales..	23 697	26 197,5	+ 2 500,5	+ 10,6
Matériel et fonctionnement.....	9 736	11 412,6	+ 1 676,6	+ 17,2
Subventions .....	272,6	313,1	+ 40,5	+ 14,8
Dépenses diverses .....	774	1 251,8	+ 477,8	+ 61,6
<b>Total .....</b>	<b>34 479,6</b>	<b>39 175</b>	<b>+ 4 695,4</b>	<b>+ 13,6</b>

On relève ici aussi une différence avec la situation constatée les années précédentes : la rubrique Rémunérations et charges sociales qui, en 1977, avait augmenté de 19,1 %, n'augmentera

que de 10,6 % en 1978 ; au contraire de ce qui s'était passé en 1977, son pourcentage de hausse sera moins élevé que celui de la rubrique Matériel et fonctionnement qui reçoit, elle aussi, une part importante des crédits du titre III.

Les chapitres du titre III concernant l'entretien des matériels majeurs (chars, avions, navires notamment) sont, on le sait, dotés en autorisations de programme. Le montant de celles-ci en 1977 et 1978 est indiqué dans le tableau qui suit ; il fait apparaître des augmentations, variables en importance selon les sections, mais, au total, sérieuses.

CHAPITRES D'ENTRETIEN des matériels.	1977		1978		DIFFERENCE	
	(En millions de francs.)					
Section Air :						
Chapitre 3431.....		955		1 085		+ 130 (+ 13,6 %)
Section Forces terrestres :						
Chapitre 3431.....		950		1 172		+ 222 (+ 23,4 %)
Section Marine :						
Chapitre 3431.....	1 092,	1 345	1 208,	1 498	+ 116,	+ 153
Chapitre 3435.....	253\		290\		+ 37\	(+ 11,4 %)
Total .....		3 250		3 755		+ 505 (+ 15,5 %)

## CHAPITRE II

### Considérations générales.

Après avoir présenté l'ensemble du titre III et avant d'aborder l'analyse des crédits qu'il contient, nous formulerons quelques considérations générales à son sujet.

#### A. — LA CONDITION MILITAIRE

Il importe que la condition militaire ne soit pas ressentie comme une charge par ceux auxquels elle s'applique, et l'action du Gouvernement dans ce domaine nous donne à penser que cette nécessité est parfaitement reconnue.

Ceci ne doit pas nous empêcher de recommander que toutes les occasions de contact entre l'armée et la population soient mises à profit pour assurer celui-ci ; il convient notamment que l'armée apporte promptement à la population une aide aussi large que possible chaque fois que les circonstances la justifient, comme ce fut malheureusement le cas lors de catastrophes récentes.

Un autre facteur déterminant de la condition des militaires réside dans la situation matérielle qui leur est faite. A cet égard, une réforme a été entreprise voici quelques années ; elle comportait différents volets : améliorations indiciaires pour les officiers et les sous-officiers, amélioration des déroulements de carrière des officiers, constitution du corps des majors, mesures indemnitaires en faveur des sous-officiers.

S'il subsiste, dans le budget de 1978, quelques mesures de portée financière limitée adoptées dans le cadre de cette réforme de la condition militaire, celui-ci ne comporte plus les importantes provisions qu'il avait fallu inscrire dans les budgets précédents ;

sans doute est-ce là une des caractéristiques importantes du budget de 1978, qui comporte une augmentation des crédits pour rémunérations, salaires et charges sociales limitée à 10,6 % et, par conséquent, nettement moindre que les années précédentes.

Cet aboutissement de l'effort consenti pour améliorer la condition militaire s'accompagne des augmentations nécessaires au maintien du pouvoir d'achat. Est en particulier prévue une augmentation du prêt de 6,25 % à compter du 1<sup>er</sup> juin prochain, dont nous regretterons la modestie en nous félicitant de voir figurer les crédits correspondants dans le projet de budget, alors que le financement de l'augmentation intervenue à compter du 1<sup>er</sup> juillet 1977 est seulement proposée dans le dernier projet de loi de finances rectificative pour 1977.

Dans un autre domaine, l'amélioration apportée au style de vie des hommes du rang se traduit par une dépense significative : il s'agit de la subvention à la S. N. C. F. pour compenser notamment les voyages gratuits dont bénéficie le personnel du contingent. On ne peut que se féliciter du développement pris par les permissions de week-end accordées aux jeunes gens effectuant leur service militaire, sous réserve que soient prises les dispositions convenables pour que la disponibilité des formations auxquelles ils appartiennent n'en soit pas affectée.

#### B. — L'ENTRETIEN DES MATÉRIELS, LES CARBURANTS ET L'ACTIVITÉ DES UNITÉS

L'entretien correct des matériels et des allocations convenables en carburants sont indispensables à l'activité des unités qui est leur raison d'être.

Dans ce domaine, la situation ne pouvait manquer de nous donner du souci.

Certes, un redressement pour l'entretien des principaux matériels (chars, avions, navires) avait été amorcé en 1977 face à une situation qui se détériorait gravement et aurait pu compromettre l'entraînement et l'instruction.

En 1978, bien que les nouvelles augmentations prévues soient moindres que l'année précédente, l'effort sera poursuivi.



Dans le domaine des carburants, par contre, la situation en 1977 fut telle qu'il a fallu prendre une série de dispositions : ralentissement dans l'entraînement de certains pilotes d'avions, diminution du potentiel alloué aux avions de transports, diminution du volume des exercices des grandes unités de l'armée de terre. Les crédits prévus pour 1978 permettent d'espérer que la situation sera redressée et que les taux d'entraînement et d'instruction convenables seront atteints sans mesures restrictives.

### C. — LES EFFECTIFS DE LA GENDARMERIE

Le projet de budget qui nous est présenté comporte une augmentation des effectifs de la Gendarmerie de 400 officiers et sous-officiers et de 100 appelés.

La loi portant approbation de la programmation militaire a prévu une augmentation progressive des effectifs de la Gendarmerie sur la période 1977-1982. L'an dernier, lors de la présentation du budget pour 1977, nous avons dit nos regrets de l'augmentation alors accordée, qui portait sur 750 gendarmes. Nous ne pouvons que renouveler les observations que nous avons alors présentées face, cette fois, à une augmentation plus faible encore et portant sur 500 gendarmes (+ 0,6 %).

Les tâches de la Gendarmerie ne cessent de croître ; son rôle dans le maintien de la sécurité publique est essentiel, et les populations ne s'y trompent pas ; il faut avoir le souci d'alléger les contraintes pesant sur la vie des gendarmes. Si les effectifs ne sont pas sérieusement augmentés, la situation deviendra incompatible avec le maintien de l'efficacité.

## *DEUXIEME PARTIE*

### **ANALYSE DES CREDITS DU TITRE III**

On analysera dans deux chapitres successifs :

- les crédits de rémunérations et de charges sociales ;
- les crédits concernant les autres activités (fonctionnement des services, entretien des matériels, subventions et dépenses diverses).

#### **CHAPITRE PREMIER.**

##### **Les crédits de rémunérations et de charges sociales.**

Les crédits de rémunérations et de charges sociales, tels qu'ils figurent dans les documents budgétaires, atteignent 39 235 millions de francs, soit 75 % des dépenses ordinaires et 48,6 % de l'ensemble du budget de la Défense.

On ne retiendra cependant pas cette somme et ces pourcentages dans le présent rapport.

Le budget de la Défense comporte en effet, depuis 1977, une deuxième partie où sont inscrits les crédits concernant les personnels en retraite, soit 13 038 millions de francs, qui figuraient antérieurement aux Charges communes du Ministère des Finances. Ces crédits ne seront pas pris en considération ici pour ne pas fausser les comparaisons qui seront faites avec la programmation militaire pour la période 1977-1982 et avec le budget de 1977 auquel une correction analogue avait été apportée dans le rapport présenté l'année dernière.

On s'en tiendra donc aux crédits figurant aux première et troisième parties du budget (rémunérations d'activité et charges sociales) dont l'évolution et la répartition entre les cinq sections budgétaires figurent dans le tableau ci-dessous (1) :

SECTIONS	1977	1978	DIFFERENCE	
			(En millions de francs.)	(En pourcentage.)
Section commune .....	6 064,6	5 830,9	— 233,7	— 3,9
Section Air .....	3 595	4 133,1	+ 538,1	+ 15
Section Forces terrestres.....	6 841,4	7 899	+ 1 057,6	+ 15,5
Section Marine.....	2 816,5	3 323,9	+ 507,4	+ 18
Section Gendarmerie .....	4 379,5	5 010,6	+ 631,1	+ 14,4
Total .....	23 697	26 197,5	+ 2 500,5	+ 10,6

Les crédits de rémunérations et charges sociales, qui avaient augmenté de 3 806 millions de francs entre 1976 et 1977, soit un pourcentage de hausse de + 19,1 %, augmentent seulement de 2 500,5 millions de francs entre 1977 et 1978, soit un pourcentage de hausse de + 10,6 %. Ils représentaient 40,6 % du budget de la Défense en 1977 ; ils en représenteront 38,7 % en 1978. Cette évolution est certainement un des traits importants du budget présenté pour 1978. Les causes apparaîtront avec le commentaire, auquel on procédera maintenant, des deux séries d'éléments qui ont servi à calculer les dotations : les effectifs, d'une part ; les soldes, traitements et salaires, de l'autre.

## Section I.

### LES EFFECTIFS

On regroupera les effectifs gérés par les divers organismes du Ministère de la Défense en deux grandes catégories : celle des effectifs militaires et celle des effectifs civils, en distinguant, à l'intérieur de chacune d'elles, entre les personnels rémunérés sur crédits budgétaires et les personnels rémunérés sur comptes de commerce ou budget annexe.

(1) Les crédits du chapitre 33-92, qui figure en troisième partie, ont de ce fait été pris en compte. S'agissant de secours, de prêts, d'aides à différentes personnes ou organismes tels que centres de vacances, cantine, etc., il arrivera que, dans le corps du rapport, ils ne soient pas comptabilisés avec les dépenses de rémunérations. Les ordres de grandeur ne seront pas modifiés pour autant.

Globalement, les effectifs étaient de 720 989 personnes en 1977 ; le projet de budget prévoit qu'ils seront de 717 879 en 1978. Après la quasi-stabilité de l'effectif global entre 1976 et 1977, on enregistre donc une légère tendance à la diminution entre 1977 et 1978 : elle porte sur 3 111 personnes soit, en pourcentage, — 0,43 %. Une analyse plus détaillée révélera quelques écarts plus sensibles pour certains secteurs.

a) *Les effectifs militaires.*

On trouvera en annexe 1 l'évolution des effectifs militaires :

— rémunérés sur crédits budgétaires (tableau A ; total en 1978 : 579 188) ;

— rémunérés sur comptes de commerce et budget annexe (tableau B ; total en 1978 : 2 249).

L'effectif des personnels militaires rémunérés sur comptes de commerce et budget annexe est faible et sa variation en hausse, qui est en pourcentage de + 0,88 %, affecte peu l'ensemble ; l'effectif des personnels rémunérés sur crédits budgétaires diminue de 4 969 personnes, soit, en pourcentage, — 0,85 %.

Cette sensible déflation des effectifs résulte de la balance entre des effectifs qui restent à peu près stables dans l'Armée de l'Air et la Marine ; qui diminuent dans l'Armée de Terre ; qui augmentent à la Gendarmerie et au Service de santé.

Les principales raisons de ces différences s'analysent comme suit (1) :

— pour l'Armée de l'Air et la Marine, le remodelage des pyramides entraîne certains aménagements entre les effectifs de sous-officiers ou d'officiers mariniers et les effectifs d'hommes du rang : ces aménagements s'équilibrent à l'intérieur de chacune de ces armées (Air : — 540 sous-officiers d'active, + 546 hommes du rang d'active ; Marine : + 810 officiers mariniers d'active, + 136 officiers mariniers du contingent, + 864 hommes du rang du contingent, — 1 810 hommes du rang d'active) ;

---

(1) On rappelle, pour mémoire, que certaines mesures comportant des transferts d'emplois des sections Terre, Air ou Marine vers la section commune (sous-lieutenants élèves de l'école polytechnique, vétérinaires biologistes, par exemple) sont en réalité sans incidence sur les effectifs des personnels concernés.

— dans l'Armée de Terre, le plan de déflation des effectifs, dont la programmation a posé le principe, doit entraîner une réduction de 20 000 appelés ; le budget de 1978 comporte, à ce titre, la suppression de 81 sous-officiers et de 5 358 hommes du rang, tous du contingent. La première tranche de cette déflation a été réalisée en 1977 et a porté sur 1 500 emplois ;

— pour la Gendarmerie, conformément aux dispositions qui figurent dans la loi de programmation, il est envisagé de poursuivre jusqu'en 1982 une augmentation progressive des effectifs. A ce titre, 500 emplois seront créés en 1978 ; pour le personnel d'active : 35 officiers, 350 sous-officiers et 15 personnels féminins ; pour le personnel du contingent : 3 sous-officiers et 97 hommes du rang. En 1977, la Gendarmerie avait été renforcée par la création de 750 emplois ;

— au Service de santé, la poursuite de l'effort entrepris pour améliorer le taux d'encadrement médical dans les hôpitaux se traduira par la création de quelques postes (23) d'infirmières soignantes militaires.

Le tableau annexe n° 2 fait apparaître la répartition des effectifs militaires par grade et régime statutaire. On retiendra notamment que :

— le personnel d'active augmente globalement de 1 046 personnes et passe ainsi de 49,1 % à 49,7 % de l'effectif militaire total ;

— la part du contingent continue d'être très différente d'une armée à l'autre : 64,4 % pour l'Armée de Terre ; 34,4 % pour l'Armée de l'Air ; 26,9 % pour la Marine ; 6,2 % pour la Gendarmerie ;

— en regard de l'effectif militaire total, le nombre des officiers varie peu en passant de 6,57 % en 1977 à 6,62 % en 1978 ;

— en regard de l'effectif des hommes du rang, le nombre des sous-officiers est en légère augmentation, en passant de 66,74 % en 1977 à 68,29 % en 1978.

#### b) *Les effectifs civils.*

Le tableau annexe n° 3 fournit la comparaison des effectifs civils rémunérés sur crédits budgétaires en 1977 et 1978, et le tableau annexe n° 4 fournit les mêmes renseignements pour les personnels rémunérés sur les comptes de commerce et le budget annexe.

Globalement, les effectifs civils passent de 134 603 à 136 441 personnes ; ils s'accroissent de 1 838 personnes, soit un pourcentage de + 1,4 % ; cette variation globale se répartit entre grandes catégories comme l'indique le tableau suivant :

	1977			1978			DIFFERENCE sur les effectifs totaux 1978/1977.	
	Crédits budgétaires.	Comptes de commerce et budget annexe.	Total.	Crédits budgétaires.	Comptes de commerce et budget annexe.	Total.	En	En pour-
							nombre.	centage.
<b>Titulaires</b> .....	27 317	7 326	34 643	27 017	7 326	34 343	— 300	— 0,86
<b>Contractuels</b> .....	6 308	2 335	8 643	6 293	2 329	8 622	— 21	— 0,24
<b>Ouvriers</b> .....	41 024	44 714	85 738	41 848	46 079	87 927	+ 2 189	+ 2,55
<b>Personnels étrangers des F.F.A.</b> ..	5 579	»	5 579	5 549	»	5 549	— 30	— 0,53
<b>Total</b> .....	<b>80 228</b>	<b>54 375</b>	<b>134 603</b>	<b>80 707</b>	<b>55 734</b>	<b>136 441</b>	<b>+ 1 838</b>	<b>+ 1,36</b>

La variation globale provient surtout de la variation des effectifs des personnels ouvriers ; elle affecte plus les comptes de commerce, et en particulier celui des constructions navales, que les crédits budgétaires.

Quant aux motifs des différences, ils résident essentiellement dans :

— certaines mesures qui n'affectent pas les effectifs globaux mais comportent transformation d'emplois d'une catégorie en emplois d'une autre catégorie comme, par exemple, la création de 300 postes d'ouvriers gagée par la suppression du même nombre de postes d'employés pour permettre le remplacement d'hommes du rang affectés à des tâches de servitude ;

— la création de 80 postes d'ouvrières aides soignantes pour améliorer les soins dispensés aux malades dans les hôpitaux, qui est gagée par la suppression d'emplois d'autres catégories et se traduit au total par une diminution du nombre des postes d'employés (— 17) ;

— l'affiliation au statut d'ouvriers réglementés de certains ouvriers temporaires, qui se traduit par la création de 530 emplois d'ouvriers sur crédits budgétaires et de 1 345 emplois d'ouvriers sur compte de commerce. Cette mesure impliquant changement de statut pour les intéressés, nécessite des créations d'emplois sans avoir pour autant d'incidence budgétaire ;

— la création de 13 emplois d'attachés d'administration, rendue nécessaire par la suppression de 10 emplois d'administrateurs civils intervenue dans le cadre des transferts nécessités par la nouvelle répartition des emplois de cette catégorie de personnels.

## Section II.

### LES RÉMUNÉRATIONS

Les dépenses de rémunérations proprement dites, charges sociales exclues, incluses dans le budget de 1978 ont un montant global de 23 435,7 millions de francs ; par rapport au budget de 1977, elles sont en augmentation de 2 140 millions de francs, soit + 10 %. Sur ce montant d'augmentation, les parts s'établissent comme suit entre les différentes causes : variations d'effectifs : 6 % ; hausse des rémunérations : 90 % ; améliorations catégorielles : 4 %.

La faible incidence des variations d'effectifs analysées ci-dessus résulte du fait que les créations d'emplois, au demeurant peu nombreuses, consistent souvent en des transformations gagées en tout ou partie et, par conséquent, d'incidence financière relativement modeste, et que les deux variations les plus importantes par leurs conséquences sur les crédits (diminution de l'effectif des hommes du rang dans l'armée de terre et augmentation des effectifs de la gendarmerie) sont en sens opposé.

Quant aux mesures catégorielles, elles peuvent se résumer comme suit : -

#### a) *Mesures intéressant les personnels militaires.*

Les appelés du contingent bénéficieront d'une augmentation du prêt journalier qui passera de 8 F à 8,50 F à compter du 1<sup>er</sup> juin prochain. On rappelle qu'au 1<sup>er</sup> juillet 1977 le prêt a été porté de 7 à 8 F ; le financement de cette amélioration, qui n'était pas prévue dans le budget de 1977, reste à régler.

Les traitements des personnels engagés à solde spéciale progressive seront majorés de 6,5 %.

Pour les sous-officiers sont prévus : une nouvelle tranche de 1 050 emplois pour la constitution du corps des majors, venant s'ajouter aux 1 850 nominations déjà autorisées ; un accroissement de 10 % du contingent global des sous-officiers continuant à servir après quinze ans qui pourront percevoir la prime de qualification au taux de 10 % ; une nouvelle tranche d'amélioration de la pyramide des officiers-mariniers, dont les conditions d'avancement sont moins favorables que celles des sous-officiers des Armées de Terre et de l'Air ; une augmentation du pourcentage des sous-officiers bénéficiant de l'échelle IV dans les Armées de Terre et de l'Air ; l'application du nouveau régime de primes d'engagement aux personnels sous-officiers féminins.

Pour les officiers sont prévues deux mesures liées à la réforme des statuts : d'une part la mise en œuvre de la troisième et dernière tranche d'amélioration des pyramides des officiers autres que ceux des armes (intendants militaires, commissaires de la marine et de l'air, ingénieurs des essences et du matériel, etc.), d'autre part l'application du nouveau statut, à paraître, des aumôniers militaires ; est en outre prévue une revalorisation de l'allocation spéciale temporaire allouée aux ingénieurs, dont les taux seront alignés sur ceux des indemnités versées aux ingénieurs des télécommunications.

b) *Mesures intéressant les personnels civils.*

Pour les fonctionnaires sont prévus : une amélioration de la pyramide des corps de catégorie B par augmentation du nombre des emplois de secrétaires administratifs chefs de section et de contrôleurs chefs des transmissions ; un aménagement des emplois d'huissiers et d'huissiers chefs.

Pour les contractuels sont prévues les transformations d'emplois impliquées par l'application du décret du 22 mars 1977 fixant le statut des agents sur contrat.

Pour les ouvriers, et comme il fut déjà fait en 1977, 1 875 ouvriers temporaires seront admis au statut d'ouvriers réglementés.

Certaines indemnités seront, enfin, majorées et notamment : l'indemnité de contrainte et les indemnités de sujétions particulières allouées à certains personnels du S.D.E.C.E. ; l'allocation spéciale temporaire allouée aux ingénieurs des travaux maritimes.



## CHAPITRE II

### Les crédits de fonctionnement, entretien, subventions et dépenses diverses.

Le présent chapitre traitera des dépenses inscrites en quatrième partie (matériel et fonctionnement des armes et services), cinquième partie (travaux d'entretien), sixième partie (subventions de fonctionnement) et septième partie (dépenses diverses) de la nomenclature.

Le tableau ci-dessous en fournit une récapitulation :

	SECTION commune.	SECTION Air.	SECTION Forces terrestres.	SECTION Marine.	SECTION Gendarmerie.	TOTAL
	(En millions de francs.)					
Quatrième partie.....	724,4	2 825,3	3 919,1	2 651,5	907,8	11 028,1
Cinquième partie.....	48,8	>	335,5	>	>	384,3
Sixième partie.....	(1) 303	>	>	10,2	>	313,2
Septième partie.....	1 251,5	>	>	0,3	>	1 251,8
Total .....	2 327,7	2 825,3	4 254,6	2 662	907,8	12 977,4

(1) Dédution faite des crédits inscrits au chapitre 36-93 (Section commune) pour remboursement aux Postes et Télécommunications des dépenses du service général du Centre national d'études des télécommunications, soit 78,1 millions de francs; cette charge n'était pas imputable aux armées quand fut établie la programmation et se trouve donc parmi celles qu'il faut déduire pour rétablir le budget en structure de programmation.

Les crédits figurant à la quatrième partie sont, de loin, les plus importants. On commencera donc, avant de procéder à une étude par section budgétaire, par donner quelques indications sur les grandes masses de dépenses auxquelles ils sont destinés à faire face.

Le tableau qui suit met en évidence la répartition et l'évolution de chacune de ces grandes masses pour les trois sections d'Armée et celle de la Gendarmerie.

	AIR		FORCES terrestres.		MARINE		GENDARMERIE		TOTAL		
	1977	1978	1977	1978	1977	1978	1977	1978	1977	1978	Variation 1978/1977
	(En millions de francs.)										(En pour- centage.)
Allimentation .....	251	285	838	928	272	314	43	50	1 404	1 577	+ 12,3
Carburants .....	706	868	238	304	214	289	65	90	1 223	1 551	+ 26,8
Fonctionnement et entretien courant .....	582	661	1 583	1 822	540	620	632	768	3 337	3 871	+ 16
Entretien programmé.....	881	1 011	643	865	1 276	1 429	>	>	2 800	3 305	+ 18
<b>Total .....</b>	<b>2 420</b>	<b>2 825</b>	<b>3 302</b>	<b>3 919</b>	<b>2 302</b>	<b>2 652</b>	<b>740</b>	<b>908</b>	<b>8 764</b>	<b>10 304</b>	<b>+ 17,6</b>
<b>Pour mémoire :</b>											
Section commune.....										724	
<b>Total général.....</b>										<b>11 028</b>	

Pour toutes les sections, les crédits d'alimentation ont été calculés en prévoyant que la prime d'alimentation, qui atteignait 9,61 F au 1<sup>er</sup> juillet 1977, augmenterait de 0,25 F par trimestre ; ceci correspond à une hausse de 15,8 % entre le 1<sup>er</sup> avril 1977 et le 31 décembre 1978, soit un taux moyen de 0,75 % par mois, voisir des augmentations constatées en 1977. Cette provision devrait suffire si le taux de croissance des prix ne subit pas une trop forte majoration.

Pour 1977, les crédits destinés à l'approvisionnement des carburants avaient été calculés pour couvrir les besoins des unités sur la base des tarifs de cession prévisionnels du début de 1976 ; les augmentations intervenues postérieurement à cette date et, en particulier, l'augmentation des droits et taxes prévue par la loi de finances rectificative du 29 octobre 1976 n'avaient pas été prises en compte. Dans ces conditions, les réévaluations en hausse des prix de cession ont entraîné une certaine gêne et il a fallu prendre diverses mesures de restrictions de consommations ou de prélèvements sur les stocks. Pour 1978, les crédits ont été calculés sur les tarifs prévisionnels au 1<sup>er</sup> février 1977 ; ils n'incorporent donc pas non plus les augmentations intervenues depuis cette date ; cependant, leur forte augmentation par rapport à ceux de l'année précédente (+ 26,8 %) devrait permettre un développement sensible de l'activité dont les conséquences prévues seront indiquées plus bas dans les développements propres à chaque armée.

Les crédits inscrits aux chapitres de fonctionnement constituent, en majeure partie, les dotations réservées aux budgets de fonctionnement, dont la répartition se fait dans le cadre décentralisé d'approbation de ces budgets. Globalement, la croissance de ces crédits d'une année sur l'autre est de 16 %. Pour les seules dépenses d'entretien courant autre que l'entretien programmé du matériel visé ci-dessous, l'augmentation est modulée selon les besoins propres à chaque armée mais reste globalement fort modeste : + 5,4 %. Pour les dépenses d'entretien immobilier qui, pour l'Armée de Terre, sont inscrites à un chapitre de la cinquième partie, l'accroissement des ressources sera plus important (+ 16,1 %) et devrait permettre de compenser certaines insuffisances.

Les chapitres d'entretien des matériels majeurs bénéficient d'autorisations de programme, dont on a déjà dit qu'elles progressaient de 15,5 % entre 1977 et 1978 ; l'augmentation des crédits de

paiement est de 18 %. Ces rubriques essentielles et dont la situation s'était sérieusement détériorée avaient été fortement augmentées en 1977 ; les pourcentages d'augmentation pour 1978 sont moins élevés.

Après ces remarques générales, nous examinerons les crédits de façon plus détaillée, section par section. La répartition entre elles est donnée par le tableau qui suit :

	1977	1978	DIFFERENCE	
	(En millions de francs.)		(En pourcentage.)	
Section commune.....	1 714,9	(1) 2 327,7	+ 612,8	— 35,7
Section Air.....	2 420,2	2 825,3	— 405,1	— 16,7
Section Forces terrestres.....	3 596,3	4 254,6	+ 658,3	— 18,3
Section Marine.....	2 311,1	2 662	— 350,9	— 15,2
Section Gendarmerie.....	740,1	907,8	+ 167,7	— 22,6
Total .....	10 782,6	12 977,4	+ 2 194,8	— 20,3

(1) Déduction faite d'une somme de 78,1 millions de francs correspondant au remboursement au budget annexe des Postes et Télécommunications des dépenses du service général du Centre national d'études des télécommunications. Voir ci-dessus tableau page 18, nota 1.)

## I. — SECTION COMMUNE

La Section commune utilise les quatre parties étudiées dans le présent chapitre. Y sont regroupés des crédits destinés à l'Administration centrale, à la Délégation générale pour l'armement et à des organismes interarmées. Le détail des crédits par chapitre figure en annexe n° 5. On ne traitera ici que des cas les plus importants.

### Paragraphe premier.

#### Fonctionnement des services et entretien du matériel.

##### a) Dépenses d'informatique.

Dans le budget de 1978, les dépenses d'informatique sont isolées dans des chapitres nouveaux : au titre III, 34-41 pour les achats de matériels et 34-42 pour les autres dépenses relatives à l'informatique.

Pour la Section commune, les crédits totaux inscrits au titre III sur ces nouvelles rubriques sont de 56 millions de francs.

b) *Délégation générale pour l'armement. — Fonctionnement.*

Le chapitre 34-32 (Délégation générale pour l'armement. — Fonctionnement) voit ses crédits passer de 105,5 millions de francs (dépenses d'informatique déduites) à 125 millions de francs, soit une augmentation de + 18 %.

L'augmentation prévue pour 1978 couvre largement les hausses économiques sur les dépenses restant à charge au chapitre après le regroupement des dépenses d'informatique sur des chapitres nouveaux.

c) *Service de santé.*

Le chapitre 34-62 (Service de santé : achat et entretien de matériels) voit ses crédits passer de 109,2 millions de francs (dépenses d'informatique déduites) à 118,4 millions de francs, soit une augmentation modeste de + 8,4 %.

d) *Direction des centres d'expérimentations nucléaires (DIRCEN).*

Les crédits du chapitre 34-96 (DIRCEN : entretien des matériels - fonctionnement), qui étaient de 199,6 millions de francs en 1977 (dépenses d'informatique déduites), passent à 229 millions de francs, soit une augmentation de 14,7 %.

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 1978, la charge du financement des heures de vol des *Caravelle* en service au centre d'expérimentations du Pacifique, qui était jusque-là supportée par la section Air, passera à la charge de la DIRCEN et sera donc imputée sur le chapitre 34-96.

**Paragraphe 2. — Travaux d'entretien.**

Le chapitre 35-01 (Entretien des immeubles de l'administration centrale) voit sa dotation augmenter de + 14,7 % et le chapitre 35-91 (Entretien des logements domaniaux) bénéficie d'une augmentation de + 25,9 % ; en 1977, il est vrai, les crédits de cette rubrique budgétaire étaient restés sensiblement stables ; la dotation sera portée au niveau de la subvention due à la société nationale immobilière pour l'entretien des logements domaniaux.

**Paragraphe 3. — Subventions de fonctionnement.**

Les principales subventions sont ajustées comme suit :

— la subvention à l'O. N. E. R. A. passe de 112 millions de francs à 126 millions de francs, soit une augmentation de 11,1 % qui permettra notamment de faire face à l'évolution des salaires et à la réfection du central téléphonique de l'établissement de Châtillon-sous-Bagneux ;

— la subvention à l'école polytechnique passe de 60,4 millions de francs à 75 millions de francs, soit une augmentation de + 24 %.

**Paragraphe 4. — Dépenses diverses.**

Le chapitre 37-94 (indemnité compensatrice à la S. N. C. F.) voit ses ressources passer de 654,2 millions de francs en 1977 à 1 115,2 millions de francs en 1978. L'augmentation, spectaculaire, atteint le pourcentage de + 70,5 %.

Cette indemnité, compensatrice des réductions de tarifs accordées par la S. N. C. F. aux militaires et marins voyageant isolément, a augmenté fortement depuis quelques années : elle était, en effet, de 328 millions de francs en 1974. Cette situation résulte des variations de tarifs et de l'instauration en 1975, puis de l'extension en 1976, des voyages gratuits aux personnels du contingent.

**II. — SECTION AIR**

En dehors des première et troisième parties, consacrées aux rémunérations et charges sociales, l'Armée de l'Air n'utilise au titre III que la quatrième partie où sont rassemblés tous les crédits de fonctionnement des services et d'entretien des matériels.

D'une année à l'autre l'évolution est la suivante :

CHAPITRES	1977	1978	DIFFERENCE	
	(En millions de francs.)			(En pourcentage.)
<i>Crédits de paiement.</i>				
34-11 Alimentation .....	250,8	284,6	+ 33,8	+ 13,5
34-12 Fonctionnement des bases aériennes .....	328,9	380,7	+ 51,8	+ 15,7
34-13 Dépenses centralisées de soutien.	188,5	213,2	+ 24,7	+ 13,1
34-14 Carburants et fluides .....	629,7	772,6	+ 142,9	+ 22,7
34-21 Frais d'exploitation des services.	57,1	63,1	+ 6	+ 10,5
34-31 Entretien des matériels. — Programmes .....	880,7	1 011,1	+ 130,4	+ 14,8
34-32 Constructions aéronautiques. — Fonctionnement .....	55,8	62,9	+ 7,1	+ 12,7
34-41 (nouveau) Achat de matériel informatique .....	(a) 0,6	0,8	+ 0,2	+ 33,3
34-42 (nouveau) Autres dépenses informatiques .....	(a) 31,1	36,3	+ 5,2	+ 16,7
Total .....	2 423,2	2 825,3	+ 402,1	+ 16,6
<i>Autorisations de programme.</i>				
34-31 Entretien des matériels. — Programmes .....	955	1 085	+ 130	+ 13,6

(a) Reconstitution des dotations 1977 qui, dans le budget, se trouvaient réparties entre les chapitres 34-13, 34-21, 34-32; leur montant a été déduit des crédits inscrits dans le budget 1977.

Les principaux commentaires sont les suivants :

a) *Carburants.*

Les crédits inscrits au chapitre 34-14 augmentent de 22,7 %. En réalité, l'augmentation des possibilités offertes à l'armée de l'air pour l'approvisionnement de carburants de toutes natures sera plus importante (1) du fait que des crédits inscrits à d'autres chapitres sont aussi utilisés à cette fin (2).

Au total, on compte maintenir à quinze heures par mois le niveau d'entraînement des pilotes d'avions de combat comme

(1) Voir tableau de la page 19 ci-dessus.

(2) Chapitres 34-12, 34-13, 34-14, 34-32.

actuellement, mais ce résultat sera atteint sans s'imposer de dispositions restrictives analogues à celles qu'il avait fallu prendre en 1977 : le potentiel de l'aviation de transport sera donc augmenté et l'affectation des jeunes pilotes en unités de combat sera reprise.

b) *Entretien programmé des matériels.*

Les autorisations de programme inscrites au chapitre 34-31 : entretien des matériels - programmes augmentent de 13,6 % et les crédits de paiement de 14,8 %. L'entretien des matériels est aussi conditionné par les crédits pour rechanges qui figurent au titre V.

Au total, on estime que les consommations de carburants et les possibilités d'entretien autorisées par les ressources financières de 1978 permettront de faire passer le nombre des heures de vol de 410 000 en 1977 à 432 000 en 1978.

c) *Entretien courant.*

Les dépenses d'entretien courant sont supportées avec d'autres par le chapitre 34-12.

Leur augmentation sera modeste en 1978 : + 5,3 %.

Il faudra continuer d'accorder la priorité aux opérations qui concourent directement aux missions opérationnelles, à la sécurité et au sauvetage.

d) *Entretien immobilier.*

Les dépenses d'entretien immobilier sont supportées avec d'autres par les chapitres 34-12, 34-13 et 34-32.

Elles subiront en 1978 une augmentation importante de + 28 %. Une amélioration des conditions d'entretien devrait en résulter.

e) *Chauffage, éclairage, force motrice.*

Les crédits correspondants figurent avec d'autres au chapitre 34-12.

Ils passeront de 125,1 millions de francs à 145,9 millions de francs, soit une augmentation de + 16,6 %.



### III. — SECTION FORCES TERRESTRES

Les crédits concernant les Forces terrestres sont inscrits aux quatrième et cinquième parties. Ils sont récapitulés dans le tableau qui suit :

CHAPITRES	1977		1978		DIFFERENCE	
	(En millions de francs.)				(En pourcentage.)	
<i>Crédits de paiement.</i>						
<i>Quatrième partie. — Matériel et fonctionnement des armes et services :</i>						
34-01 Services centraux. — Fonctionnement .....	60,6	65,3	+ 4,7	+ 7,8		
34-11 Alimentation .....	837,7	928,1	+ 90,4	+ 10,8		
34-12 Entretien et activités des forces terrestres .....	1 146,4	1 351,4	+ 205	+ 17,9		
34-13 Dépenses centralisées de soutien.	472,4	550,6	+ 78,2	+ 16,6		
34-21 Frais d'exploitation des services.	125,2	141	+ 15,8	+ 12,6		
34-31 Entretien des matériels. — Programmes .....	642,6	865	+ 222,4	+ 34,6		
34-41 (nouveau) Achat de matériel informatique .....	»	»	»	»		
34-42 (nouveau) Autres dépenses informatiques .....	(1) 16,9	17,7	+ 0,8	+ 4,7		
Total .....	3 301,8	3 919,1	+ 617,3	+ 18,7		
<i>Cinquième partie. — Travaux d'entretien :</i>						
35-11 Entretien des immeubles et du domaine militaire.....	294,4	335,5	+ 41,1	+ 14		
Total .....	3 596,2	4 254,6	+ 658,4	+ 18,3		
<i>Autorisations de programme.</i>						
34-31 Entretien des matériels. — Programmes .....	950	1 172	+ 222	+ 23,4		

<sup>1</sup> Reconstitution de la dotation 1977 qui, dans le budget, se trouvait répartie entre les chapitres 34-01, 34-13, 34-21 ; le montant de ces chapitres a été réduit des crédits d'informatique inscrits dans le budget 1977.

Les principaux commentaires sont les suivants :

a) *Carburants.*

Les crédits correspondants figurent, avec d'autres, au chapitre 34-12. On a prévu qu'ils passeraient de 238 millions de francs à 304 millions de francs, soit une augmentation de + 27,7 %.

Après les efforts d'économies de l'année précédente, on considère que le taux de sortie des unités de combat avec matériels organiques passera de 45 jours en 1977 à 47 jours en 1978 pour 100 journées de sorties annuelles. Des exercices de grandes unités nécessités par la réorganisation de l'Armée de Terre seront également assurés.

b) *Entretien programmé des matériels.*

Les autorisations de programme inscrites au chapitre 34-31 : Entretien des matériels - programmes, augmentent de + 23,4 % et les crédits de paiement de + 34,6 %.

En raison de l'accroissement des coûts d'entretien résultant notamment de l'évolution des parcs de matériels, les ressources de ce chapitre étaient devenues nettement insuffisantes. En 1976, dans le cadre de l'opération de trésorerie de fin d'année, des compléments de crédits de paiement avaient été accordés pour couvrir une partie des dettes envers la direction technique des armements terrestres ; en 1977 des augmentations importantes d'autorisations de programme et de crédits de paiement sont intervenues auxquelles viennent s'ajouter celles qui sont prévues pour 1978.

On estime que ces ressources devraient permettre de rétablir un niveau de maintenance et d'entretien compatible avec les taux d'activité prévus.

c) *Entretien courant.*

Les crédits consacrés à l'entretien courant figurent, avec d'autres, aux chapitres 34-12, 34-13 et 34-21.

Leur augmentation sera modeste en 1978, soit + 6,5 %.

d) *Entretien immobilier.*

Un chapitre particulier, 35-11, figure à la section Forces terrestres pour l'entretien des immeubles et du domaine : de plus, les crédits pour masses de casernement sont parmi ceux du chapitre 34-12. Au total, l'ensemble de ces ressources passera de 319,9 millions de francs à 363,8 millions de francs, soit une augmentation de + 13,7 %.

Cet accroissement permettra seulement de compenser une partie des insuffisances existantes dans ce domaine.

e) *Fonctionnement.*

Les crédits consacrés à la masse de chauffage, éclairage, force motrice, figurent, avec d'autres, au chapitre 34-12.

En 1977 et 1978, ils passeront de 328,2 millions de francs à 384,7 millions de francs, soit une augmentation de + 17,2 %.

On espère pouvoir couvrir ainsi les dépenses supplémentaires liées à la mise en service, au cours de ces dernières années, d'installations de chauffage collectif.

IV. — SECTION MARINE

Les crédits concernant la Marine sont inscrits aux quatrième, sixième et septième parties. Ils sont récapitulés dans le tableau qui suit.

CHAPITRES	1977	1978	DIFFERENCE	
	(En millions de francs.)			(En pourcentage.)
<i>Crédits de paiement.</i>				
<i>Quatrième partie. — Matériel et fonctionnement des armes et services :</i>				
34-11 Alimentation .....	272,2	314,2	+ 42	+ 15,4
34-12 Entretien et activité des forces maritimes .....	429,8	487,5	+ 57,7	+ 13,4
34-13 Dépenses centralisées de soutien.	76,6	83,5	+ 6,9	+ 9
34-14 Carburants et combustibles opérationnels .....	203,7	274,6	+ 70,9	+ 34,8
34-21 Frais d'exploitation des services.	36,1	45,7	+ 9,6	+ 26,6
34-31 Entretien de la flotte, des munitions et des matériels divers. — Programmes .....	1 052,1	1 168	+ 115,9	+ 11
34-35 Entretien des matériels aériens. — Programmes .....	218,9	261,2	+ 42,3	+ 19,3
34-41 (nouveau) Achat de matériel informatique .....	>	2,8	+ 2,8	+ 100
34-42 (nouveau) Autres dépenses informatiques .....	(1) 12,2	14	+ 1,8	+ 14,7
	2 301,6	2 651,5	+ 349,9	+ 15,2
<i>Sixième partie. — Subventions de fonctionnement :</i>				
36-01 Subventions .....	9,2	10,2	+ 1	+ 10,9
<i>Septième partie. — Dépenses diverses :</i>				
37-81 Dommages consécutifs à des événements de mer. — Réquisitions .....	0,3	0,3	>	>
	2 311,1	2 662	+ 350,9	+ 15,2
<i>Autorisations de programme.</i>				
34-31 Entretien de la flotte, des munitions et des matériels divers. — Programmes .....	1 092	1 208	+ 116	+ 10,6
34-35 Entretien des matériels aériens. — Programmes .....	253	290	+ 37	+ 14,6
	1 345	1 498	+ 153	+ 11,4

(1) Reconstitution de la dotation 1977 qui, dans le budget, se trouvait répartie entre les chapitres 34-13, 34-21, 34-35 ; le montant de ces chapitres a été diminué des crédits d'informatique inscrits dans le budget 1977.

Les principaux commentaires sont les suivants :

a) *Combustibles et carburants.*

Les crédits correspondants inscrits au chapitre 34-14 passent de 203,7 millions de francs à 274,6 millions de francs, soit une importante augmentation de 34,8 %. En réalité, l'augmentation des possibilités offertes à la marine pour approvisionnement de carburants de toute nature sera légèrement plus forte (1) du fait que des crédits inscrits à un autre chapitre (2) sont aussi utilisés à cette fin.

En 1977, année pendant laquelle les missions de la Marine nationale ont revêtu en océan Indien une importance plus grande que les années précédentes, la marine a maintenu les sorties des bâtiments à la mer à quatre-vingt-douze jours par an, mais des prélèvements ont été faits sur les stocks de combustibles de navigation. Pour 1978, on compte, avec les crédits alloués, conserver le rythme de sorties de quatre-vingt-douze jours par an pour les navires et la moyenne mensuelle de quinze heures trente pour les heures de vol par pilote de l'aéronautique navale.

b) *Entretien programmé des matériels.*

Ces crédits figurent aux chapitres 34-31 pour la flotte et 34-35 pour l'aéronautique navale. Les ressources de ces deux chapitres augmenteront respectivement de + 10,6 % et + 14,6 % pour les autorisations de programme ; de 11 % et de 19,3 % pour les crédits de paiement. L'entretien programmé des appareils de l'aéronautique navale est aussi conditionné par les crédits pour approvisionnement de rechanges qui figurent au titre V. Le maintien en condition des S. N. L. E. n'est pas à la charge des chapitres du titre III.

Les ressources de ces chapitres n'avaient pas, dans le passé, suivi le rythme des besoins et il en était résulté un étalement des opérations d'entretien. En 1977, un redressement sérieux est intervenu pour les autorisations de programme et les crédits de paiement ; les augmentations pour 1978, bien que plus modestes, viendront compléter celles de l'année précédente.

---

(1) Voir tableau de la page 19 ci-dessus.

(2) Chapitre 34-12.

c) *Entretien courant.*

Les crédits pour entretien courant figurent, avec d'autres, au chapitre 34-12.

L'augmentation prévue en 1978 est modeste : + 6,6 %.

d) *Entretien immobilier.*

Les crédits correspondants figurent, avec d'autres, aux chapitres 34-12 et 34-21 ; ils passeront de 31,5 millions de francs en 1977 à 38,4 millions de francs en 1978, soit une augmentation de + 22 %.

e) *Chauffage.*

Les crédits de chauffage, qui figurent avec d'autres aux chapitres 34-12 et 34-21, passeront de 21,7 millions de francs à 26,3 millions de francs, soit une augmentation de 21,2 %.

V. — SECTION GENDARMERIE

Les crédits examinés, qui figurent uniquement à la quatrième partie, sont récapitulés dans le tableau qui suit :

CHAPITRES	1977	1978	DIFFERENCE	
	(En millions de francs.)			(En pourcentage.)
<i>Crédits de paiement.</i>				
34-11 Alimentation .....	43,5	50,3	+ 6,8	+ 15,6
34-12 Fonctionnement des corps.....	679,4	781,3	+ 101,9	+ 15
34-13 Dépenses centralisées de soutien.	17,1	76,2	+ 59,1	+ 345
Total .....	740	907,8	+ 167,8	+ 22,7

Les principaux commentaires sont les suivants :

a) *Carburants.*

Les crédits pour carburants de 1977 avaient été estimés sur la base de tarifs de cession prévisionnels établis en février 1976 ; ils ne tenaient pas compte des augmentations intervenues postérieurement à cette date et, en particulier, de celles qui devaient résulter de la loi de finances rectificative d'octobre 1976. La réévaluation en hausse des prix de cession a réduit les possibilités de ravitaillement. Pour préserver ses activités essentielles, la Gendarmerie a dû appliquer des mesures de limitation en ce qui concerne la vie courante, l'instruction, l'entraînement des escadrons, les convocations des réservistes ; sans réduire le temps consacré à la surveillance des voies de communication, les insuffisances de carburants en ont réduit le champ d'application.

Pour 1978, l'augmentation des crédits, qui passent de 65 millions de francs à 90 millions de francs (+ 38 %), devrait permettre, en couvrant les hausses de prix, de revenir au niveau d'activité de 1976.

b) *Entretien des matériels.*

La Gendarmerie ne dispose pas de crédits d'entretien programmé ; toutes les charges sont reportées sur les crédits d'entretien courant qui figurent, avec d'autres, au chapitre 34-12.

Les ressources augmenteront de 15,5 %.

c) *Entretien des immeubles.*

Les crédits correspondants sont compris dans ceux du chapitre 34-12.

Les ressources augmenteront de 15,3 %.

d) *Dépenses centralisées de soutien.*

L'importante augmentation du chapitre 34-13 (Dépenses centralisées de soutien) résulte du transfert à ce chapitre des crédits destinés au paiement de l'indemnité journalière d'absence temporaire, qui figuraient à un chapitre de la première partie.

## CONCLUSION

Le titre III du budget de la Défense pour 1978 est essentiellement caractérisé par le fait que, pour la première fois depuis plusieurs années, sa part dans le total du budget de la Défense tend à diminuer par rapport à ce qu'elle était l'année précédente : elle représentait 59 % du total en 1977 et n'est plus que de 57,9 % en 1978. A cet égard, la situation faite au titre III a évolué dans le sens tracé par la loi de programmation militaire et il convient d'autant plus de s'en féliciter que les observations faites dans le rapport présenté par M. Francou sur les dépenses en capital font apparaître le caractère fondamental, pour l'avenir, de la poursuite d'une évolution de cette nature.

Cette diminution relative des crédits destinés à faire face aux dépenses ordinaires n'empêche pas de considérer qu'à bien des égards le titre III pour 1978 est satisfaisant.

Cette appréciation tient essentiellement au fait qu'en dépit d'un ralentissement dans la progression annuelle des crédits pour rémunérations et d'une augmentation globale inférieure à celle de l'ensemble du budget, le titre III reçoit en 1978 des crédits qui restent sensiblement plus élevés que ceux de 1977. Ainsi, après les efforts consentis les années passées pour améliorer la situation matérielle des personnels, est-il possible en 1978 de consacrer un peu plus aux dépenses relatives aux activités des forces.

Ceci ne doit pas conduire à passer sous silence certains points faibles comme, par exemple, la situation de certains chapitres d'entretien courant et surtout la modestie de l'augmentation des effectifs de la Gendarmerie, plus faible encore que celle de l'année précédente et qui ne place pas les effectifs de cette arme au niveau des tâches essentielles, pour l'ensemble de la population, qui sont les siennes.

\*  
\* \*

Sous le bénéfice des observations qui précèdent, votre Commission des Finances a, dans sa majorité, émis un avis favorable à l'adoption du titre III du budget de la Défense pour 1978.



## DISPOSITIONS SPECIALES

### *Article 37.*

#### **Mesures nouvelles. — Dépenses ordinaires des services militaires.**

**Texte.** — I. — Il est ouvert au Ministre de la Défense, pour 1978, au titre des mesures nouvelles sur les dépenses ordinaires des services militaires, des autorisations de programme s'élevant à la somme de 3 755 000 000 de francs et applicables au titre III, « Moyens des armes et services ».

II. — Il est ouvert au Ministre de la Défense, pour 1978, au titre des mesures nouvelles sur les dépenses ordinaires des services militaires, des crédits s'élevant à la somme de 3 521 643 600 F et applicables au titre III, « Moyens des armes et services ».

*Commentaire.* — Cet article récapitule les crédits afférents aux mesures nouvelles pour les dépenses ordinaires des services militaires.

### *Article 38 bis (nouveau).*

**Texte.** — Le Gouvernement indiquera au Parlement, avant le 1<sup>er</sup> janvier 1978, le montant équivalant aux charges transférées au Ministère de la Défense pour 1975 et 1976 et la prévision du montant de ces charges pour 1979 et 1980.

*Commentaires.* — Les charges de pensions des personnels civils et militaires, autrefois comprises dans les Charges communes du Ministère des Finances, ont été transférées au budget de la Défense pour 1977 et 1978. Il s'agit de connaître le montant de ces charges dans les années antérieures et leur évolution prévisible.

## ANNEXE I

### EVOLUTION DES EFFECTIFS MILITAIRES DE 1977 A 1978

**TABLEAU A. — Effectifs rémunérés sur crédits budgétaires.**

	1977	1978	DIFFERENCE
<b>Section commune :</b>			
<b>Services communs :</b>			
Administration centrale.....	64	63	— 1
Corps de contrôle.....	144	144	>
Justice militaire.....	195	192	— 3
Service de santé.....	6 777	6 869	+ 92
<b>Délégation générale pour l'armement .....</b>	<b>1 963</b>	<b>2 146</b>	<b>+ 183</b>
<b>Totaux Section commune..</b>	<b>9 143</b>	<b>9 414</b>	<b>+ 271</b>
<b>Section Air .....</b>	<b>100 831</b>	<b>100 809</b>	<b>— 22</b>
<b>Section Forces terrestres.....</b>	<b>330 030</b>	<b>324 366</b>	<b>— 5 664</b>
<b>Section Marine .....</b>	<b>68 285</b>	<b>68 230</b>	<b>— 55</b>
<b>Section Gendarmerie .....</b>	<b>75 868</b>	<b>76 369</b>	<b>+ 501</b>
<b>Totaux généraux.....</b>	<b>584 157</b>	<b>579 188</b>	<b>— 4 969</b>

**TABLEAU B. — Effectifs rémunérés sur comptes de commerce et sur budget annexe.**

	1977	1978	DIFFERENCE
<b>Délégation générale pour l'armement :</b>			
<b>Direction technique des armements terrestres .....</b>	<b>621</b>	<b>641</b>	<b>+ 20</b>
<b>Direction technique des constructions aéronautiques.....</b>	<b>33</b>	<b>33</b>	<b>&gt;</b>
<b>Direction technique des constructions navales.....</b>	<b>1 163</b>	<b>1 160</b>	<b>— 3</b>
<b>Totaux .....</b>	<b>1 817</b>	<b>1 834</b>	<b>+ 17</b>
<b>Budget annexe des Essences.....</b>	<b>412</b>	<b>415</b>	<b>+ 3</b>
<b>Totaux généraux.....</b>	<b>2 229</b>	<b>2 249</b>	<b>+ 20</b>

## ANNEXE II

### REPARTITION DES EFFECTIFS MILITAIRES DE 1978 PAR GRADE ET PAR ORIGINE STATUTAIRE

	SECTION commune	AIR	TERRE	MARINE	GENDAR- MERIE	TOTAL	DIFFE- RENCE par rapport à 1977.
<b>Officiers et assimilés :</b>							
Active .....	4 767	7 394	19 842	4 230	2 131	38 364	— 10
Contingent .....	10	>	>	>	>	10	— 36
<b>Total .....</b>	<b>4 777</b>	<b>7 394</b>	<b>19 842</b>	<b>4 230</b>	<b>2 131</b>	<b>38 374</b>	<b>— 46</b>
<b>Sous-officiers :</b>							
Active .....	1 106	44 297	61 060	28 097	67 418	203 978	+ 886
Sous contrat PDL (1)...	1 020	190	506	87	>	1 803	+ 12
Contingent .....	>	2 176	9 163	950	158	12 447	+ 58
<b>Total .....</b>	<b>2 126</b>	<b>46 663</b>	<b>70 729</b>	<b>29 134</b>	<b>69 576</b>	<b>218 228</b>	<b>+ 956</b>
<b>Hommes du rang :</b>							
Active .....	21	5 415	23 913	14 100	>	43 449	+ 388
Sous contrat PDL (1)...	6	4 725	10 087	3 304	>	18 122	— 1 652
Contingent .....	>	36 546	199 720	17 417	4 592	258 275	— 4 397
<b>Total .....</b>	<b>27</b>	<b>46 686</b>	<b>233 720</b>	<b>34 821</b>	<b>4 592</b>	<b>319 846</b>	<b>— 5 661</b>
<b>Personnels féminins :</b>							
Active .....	2 264	36	>	>	40	2 340	— 218
Volontaires féminines...	220	30	75	45	30	400	>
<b>Total .....</b>	<b>2 484</b>	<b>66</b>	<b>75</b>	<b>45</b>	<b>70</b>	<b>2 740</b>	<b>— 218</b>
<b>Total général :</b>							
Active .....	8 158	57 142	104 815	46 427	71 589	288 131	+ 1 046
Sous contrat PDL (1)...	1 026	4 915	10 593	3 391	>	19 925	— 1 640
Contingent .....	230	38 752	208 958	18 412	4 780	271 132	— 4 375
<b>Total .....</b>	<b>9 414</b>	<b>100 809</b>	<b>324 366</b>	<b>68 230</b>	<b>76 369</b>	<b>579 188</b>	<b>— 4 969</b>
<b>Différence par rapport à 1976.</b>	<b>+ 271</b>	<b>— 22</b>	<b>— 5 664</b>	<b>— 55</b>	<b>+ 501</b>	<b>— 4 969</b>	<b>&gt;</b>

(1) PDL : pendant la durée légale.

## ANNEXE III

### COMPARAISON DES EFFECTIFS CIVILS REMUNERES SUR CREDITS BUDGETAIRES EN 1977 ET EN 1978 PAR SERVICES ET PAR GRANDES CATEGORIES STATUTAIRES

	FONCTIONNAIRES titulaires.	CONTRACTUELS et auxiliaires.	OUVRIERS	PERSONNELS étrangers (F.F.A.),	TOTAL 1978	TOTAL 1977	DIFFERENCE par rapport à 1977.
<b>Personnels civils extérieurs :</b>							
Air .....	1 468	372	3 259	45	5 144	5 134	+ 10
Terre .....	14 246	2 282	19 933	5 056	41 517	41 438	+ 79
Marine .....	760	36	6 106	»	6 902	6 781	+ 121
Services communs.....	3 326	456	5 374	448	9 604	9 380	+ 224
Totaux P.C.E.....	19 800	3 146	34 672	5 549	63 167	62 733	+ 434
Administration centrale.....	2 301	54	536	»	2 891	2 889	+ 2
Corps de contrôle.....	»	6	»	»	6	6	»
Justice militaire.....	51	»	»	»	51	48	+ 3
Service de documentation exté- rieure et de contre-espionnage.	1 694	107	»	»	1 801	1 797	+ 4
Postes permanents à l'étranger..	16	132	13	»	161	161	»
Service de santé.....	»	121	»	»	121	121	»
Délégation générale pour l'arme- ment (crédits budgétaires).....	3 155	2 727	6 627	»	12 509	12 473	+ 36
Totaux 1977.....	27 017	6 293	41 848	5 549	80 707	80 228	+ 479
Différence par rapport à 1976...	- 300	- 15	+ 824	- 30	+ 479	»	»

## ANNEXE IV

### EFFECTIFS CIVILS REMUNERES SUR COMPTES DE COMMERCE ET BUDGET ANNEXE EN 1977 ET 1978

	FONCTIONNAIRES titulaires.	CONTRACTUELS	OUVRIERS	TOTAL 1978	TOTAL 1977	DIFFERENCE par rapport à 1977.
<b>Délégation générale pour l'armement :</b>						
Direction technique des armements terrestres.....	4 598	1 558	15 482	21 638	21 642	— 4
Direction technique des constructions navales.....	1 910	439	27 113	29 462	28 119	+ 1 343
Direction technique des constructions aéronautiques.....	402	272	2 173	2 847	2 847	>
Totaux .....	6 910	2 269	44 768	53 947	52 608	+ 1 339
<b>Budget annexe des essences.....</b>	416	60	1 311	1 787	1 767	+ 20
Totaux .....	7 326	2 329	46 079	55 734	54 375	+ 1 359
<b>Différences par rapport à 1976...</b>	>	— 6	+ 1 365	+ 1 359	>	>

## ANNEXE V

### TITRE III

Section commune. — Quatrième, cinquième, sixième et septième parties.

CHAPITRES	1977	1978	DIFFERENCE	
	(En millions de francs.)		(En pourcentage.)	
<i>Crédits de paiement.</i>				
<i>Quatrième partie. — Matériel et fonctionnement des armes et services :</i>				
34-02 Administration centrale. — Matériel	33,2	39	+ 5,8	+ 17,5
34-31 D. G. A. — Frais de déplacement..	11,4	14,1	+ 2,7	+ 23,7
34-32 D. G. A. — Fonctionnement.....	105,5	125	+ 19,5	+ 18,5
34-41 (nouveau). — Achat de matériel informatique .....	(1) 0,1	1	+ 0,9	+ 90
34-42 (nouveau) — Autres dépenses informatiques .....	(1) 53,3	55,9	+ 2,6	+ 4,9
34-52 Justice militaire. — Entretien et achats de matériels. — Fonctionnement .....	1,1	1,2	+ 0,1	+ 9,1
34-61 Service de santé. — Frais de déplacement .....	8,5	10,2	+ 1,7	+ 20
34-62 Service de santé. — Entretien et achats de matériels. — Fonctionnement .....	109,2	118,4	+ 9,2	+ 8,4
34-72 S. D. E. C. E. — Entretien et achats de matériels. — Fonctionnement.	11,6	11,9	+ 0,3	+ 2,6
34-81 Missions à l'étranger. — Frais de déplacement .....	20	21,4	+ 1,4	+ 7
34-82 Postes permanents à l'étranger. — Matériel et fonctionnement.....	18	20,8	+ 2,8	+ 15,5
34-91 Services communs. — Frais de déplacement .....	18,5	22,6	+ 4,1	+ 22,2
34-92 Sécurité militaire — Entretien et achats de matériels. — Fonctionnement .....	5,8	6,9	+ 1,1	+ 19
34-93 S. I. R. P. A. — Entretien et achats de matériels. — Fonctionnement.	18	21,9	+ 3,9	+ 21,7
34-94 Service de l'action sociale. — Entretien et achats de matériels. — Fonctionnement .....	11,7	10,3	— 1,4	— 12
34-95 Organismes interarmées. — Entretien et achats de matériels. — Fonctionnement .....	11,9	14,8	+ 2,9	+ 24,4
34-96 DIR. C. E. N. — Entretien des matériels. Fonctionnement.....	199,6	229	+ 29,4	+ 14,7
Total .....	637,4	724,4	+ 87	+ 13,6

(1) Reconstitution des dotations 1977 qui, dans le budget, se trouvaient réparties entre les chapitres 34-02, 34-32, 34-62, 34-72, 34-92, 34-95, 34-96; leur montant a été déduit des crédits inscrits dans le budget 1977.

CHAPITRES	1977	1978	DIFFERENCE	
	«En millions de francs.»			(En pourcentage.)
<i>Cinquième partie. — Travaux d'entretien :</i>				
35-01 Administration centrale. — Entretien des immeubles.....	9,5	10,9	+ 1,4	+ 19,7
35-91 Entretien des logements domaniaux.....	30,1	37,9	+ 7,8	+ 25,9
Total .....	39,6	48,8	+ 9,2	+ 23,2
<i>Sixième partie. — Subventions de fonctionnement :</i>				
36-31 D. G. A. — Subventions à l'O. N. E. R. A. et à l'École polytechnique.....	172,4	201,4	+ 29	+ 16,8
36-91 Participation aux dépenses de fonctionnement des organismes internationaux .....	90	100,5	+ 10,5	+ 11,7
36-92 Participation aux frais de fonctionnement du groupe consultatif d'assistance militaire en France.....	1	1	-	*
Total .....	263,4	302,9	+ 39,5	+ 15
<i>Septième partie. — Dépenses diverses :</i>				
37-31 Participation de l'Etat aux dépenses d'expansion économique.....	12,9	14	+ 1,1	+ 8,5
37-91 Frais de contentieux. — Règlements des dommages et accidents du travail .....	101,3	115,3	+ 14	+ 13,8
37-94 Indemnité compensatrice à la S. N. C. F. ....	654,2	1 115,2	+ 461	+ 70,5
37-95 Subventions diverses .....	6	7	+ 1	+ 16,7
Total .....	774,4	1 251,5	+ 477,1	+ 61,6
Total général . . . . .	1 714,8	2 327,6	+ 612,8	+ 35,7
Pour mémoire (1) :				
36-93 Remboursement aux Postes et Télécommunications des dépenses du service général du Centre national d'études des télécommunications . . . . .	73,1	78,1	+ 5	+ 6,8

(1) Il s'agit d'une dépense qui n'était pas imputable aux armées quand fut établie la programmation et qui se trouve donc parmi celles qu'il faut déduire pour rétablir le budget en structure de programmation.